

# Rwanda : vérités et ambiguïtés sur l'opération Turquoise

Maria Malagardis

Libération, 23 juin 2019



Les troupes françaises accueillies, le 2 juillet 1994 au Rwanda, par les Hutus, considérés comme responsables du génocide qui a fait un million de morts, soit 10 000 victimes par jour.  
Photo Gilles Bassignac. Gamma

**Vingt-cinq ans après, l'intervention de l'armée française, dans la foulée du génocide tutsi, continue d'intriguer sur ses motivations réelles.**

Des drapeaux français agités le long des routes, des «vivats» enthousiastes, des acclamations : lorsque les 2 500 soldats de l'opération Turquoise débarquent au Rwanda en cette fin juin 1994, ils sont accueillis par une foule en liesse. Sous mandat de l'ONU, l'intervention française dans ce petit pays africain a été lancée en quelques jours. Une urgence, en principe, justifiée par le génocide contre la minorité tutsie qui s'y déroule depuis le 7 avril.

Problème : ceux qui acclament les troupes françaises ne sont pas les victimes, mais leurs bourreaux. En déroute, ils espèrent alors que la France, longtemps principal soutien du régime en place, revient une fois de plus pour les sauver. Ils vont finalement déchanter. Mais quelles étaient les intentions initiales de Turquoise ? Depuis un quart de siècle, la polémique ne s'éteint pas et le malaise demeure. Face aux accusations récurrentes, les responsables politiques ou militaires en poste à l'époque s'offusquent de ce soupçon et répètent inlassablement les mêmes arguments. Voici les cinq principaux, passés au crible. «Personne d'autre ne voulait y aller»

C'est vrai. En juin 1994, alors que le génocide est quasiment achevé, la lâcheté de la communauté internationale est flagrante. Depuis le début des massacres, rien n'a été tenté pour les arrêter. Les chiffres sont pourtant vertigineux : près de 10 000 morts par jour. Et le caractère systématique, organisé, des tueries ne laisse aucun doute sur la nature de cette tragédie. Pourtant, les Etats-Unis font tout pour retarder le moment où le terme «génocide» sera officiellement prononcé. Le Royaume-Uni et l'Allemagne se montrent tout aussi frileux. Traumatisée par la mort de dix Casques bleus belges dès le 7 avril, la Belgique s'empresse même de retirer son contingent.

Car il y avait bien une force onusienne sur place au moment où les massacres ont commencé. Arrivée en décembre 1993, avec 2 300 hommes, la Minuar est alors censée veiller à l'application des accords de paix. Ceux signés quatre mois plus tôt entre le régime du président Juvénal Habyarimana et un mouvement rebelle, le Front patriotique rwandais (FPR), constitué par les enfants de réfugiés tutsis qui avaient fui le pays, à cause de pogroms récurrents depuis l'indépendance. Le 6 avril 1994, l'attentat contre l'avion d'Habyarimana fait voler en éclats ce plan de paix. Les extrémistes hutus proches du pouvoir n'en ont jamais voulu. Ce sont eux qui déclenchent le génocide. Il aurait peut-être suffi alors de renforcer la Minuar «pour affronter les tueurs et commencer immédiatement à sauver des vies», rappelle le rapport sur le génocide publié par Human Rights Watch (HRW) et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) en 1999 (1). Le 21 avril, le Conseil de sécurité choisit plutôt de réduire à 270 hommes les forces onusiennes sur le terrain.

Et la France vote, elle aussi, en faveur de ce retrait. Bien plus, entre avril et juin, «non désireuse de fournir une aide militaire, la France accorda au gouvernement intérimaire [celui qui orchestre les massacres, ndlr], un soutien politique discret mais vital devant les Nations unies», affirme l'enquête de HRW et de la FIDH. Jusqu'à la mi-juin, «les responsables français n'ont jamais cherché à renforcer la Minuar. Ni même à exercer une pression quelconque pour arrêter le génocide», renchérit aujourd'hui la journaliste britannique Linda Melvern, qui a eu accès aux comptes rendus des séances à huis clos sur le Rwanda à New York (2). Qu'est-ce

qui pousse donc la France à agir à la mi-juin ? Le mot «génocide» n'apparaît jamais dans le texte de la résolution 929 autorisant le 22 juin l'opération Turquoise. Résolution adoptée avec cinq abstentions. Et beaucoup de méfiance : la France n'a-t-elle pas formé cette armée rwandaise, qui commet les massacres ? «L'opération Turquoise était strictement humanitaire»

C'est effectivement le mandat délivré par l'ONU. «Mais, dès le départ, les ambiguïtés de Turquoise semblaient évidentes. Les soldats français venaient-ils au dernier moment pour arrêter un génocide déjà globalement accompli ? Ou bien pour empêcher la victoire imminente du FPR sur le régime génocidaire ?» s'interroge encore la journaliste belge Colette Braeckman. Ce qui interpelle les observateurs de l'époque, c'est le timing de cette opération : Le 13 juin, le gouvernement génocidaire, qui a déjà quitté Kigali, la capitale, se replie vers Gisenyi, ville frontière avec le Zaïre (aujourd'hui république démocratique du Congo, RDC). L'armée, trop occupée à massacrer, recule sans cesse face au FPR qui a repris les armes dès le début des tueries.

La défaite des forces génocidaires semble inéluctable, entraînant la victoire d'un mouvement rebelle que la France a combattu depuis 1990, aux côtés de l'armée rwandaise. Cinq jours avant le vote de Turquoise à l'ONU, le 17 juin, Bernard Kouchner se rend à Kigali, en tant qu'envoyé spécial du gouvernement français, pour rencontrer le Canadien Romeo Dallaire, le commandant de la Minuar, resté sur place depuis le début des massacres. Kouchner vient annoncer au général l'imminence de l'opération Turquoise. Dallaire s'avoue scandalisé par «l'effronterie des Français», de retour alors que «leurs alliés étaient les responsables des massacres». Ex-officier de Turquoise, Guillaume Ancel se souvient de n'avoir reçu aucun briefing avant le départ en mission, «ce qui est totalement inédit», a-t-il expliqué (Libération du 15 mars 2018). «Et ce n'est qu'en arrivant sur place qu'on a compris : en guise d'action humanitaire, on était d'abord venus pour stopper le FPR».

Des Tutsis seront sauvés certes, entre 10 000 et 17 000, aux derniers jours d'un génocide qui a fait un million de victimes. Mais d'autres auraient été abandonnés à leur sort. Comme à Bisesero, où la hiérarchie de l'armée française aurait tergiversé pendant trois jours avant d'intervenir. Une plainte déposée en France s'est achevée par un non-lieu. Sans effacer le soupçon, comme en témoigne une vidéo récemment divulguée montrant un officier français, le colonel Rosier, étrangement muet et embarrassé face à un soldat qui tente de l'alerter sur le sort des derniers rescapés de cette colline dans l'ouest du Rwanda.

## **«Nous n'avions pas mandat pour arrêter les responsables»**

Cette obligation ne figure pas dans la résolution mettant en place Turquoise. Mais n'est-ce pas la France elle-même qui l'a rédigée ? Et qui aurait pu reprocher aux militaires français de le faire ? Dans l'ouest du Rwanda, encore sous contrôle gouvernemental, où les forces françaises sont déployées fin juin, des barrières sont démantelées, des miliciens désarmés. Mais faute d'ordre venu de Paris, les responsables de Turquoise «travaillaient tous les jours» avec des responsables du gouvernement génocidaire, «même en étant tout à fait au courant des charges qui pesaient contre eux», dénonce encore le rapport de la FIDH et de HRW. Le 30 juin, Dallaire se rend à Goma, ville frontière du Zaïre où se trouve le QG de Turquoise. Le général canadien est surpris par les propos de certains officiers : «Ils refusaient d'accepter l'existence du génocide [...]. Ils ne cachaient pas leur désir de combattre le FPR», note-t-il dans ses mémoires. Le lendemain, Turquoise annonce la création d'une «zone humanitaire sûre», pas plus prévue dans le mandat que l'arrestation des coupables. L'avancée du FPR est de facto gelée et l'armée rwandaise, mêlée à des milliers de réfugiés, pourra dès lors se replier au Zaïre.

Des armes continueront à être livrées, par des circuits privés, sur l'aéroport de Goma pourtant sous contrôle de Turquoise. «Nous utilisons l'aéroport, nous en assurons le fonctionnement aéroportuaire. Mais la force de Turquoise n'est absolument pas responsable de l'action commerciale menée au profit du Zaïre ou d'autres», se défend l'amiral Jacques Lanxade, à l'époque chef d'état-major de François Mitterrand, dans un documentaire diffusé récemment (3). L'embargo sur les armes, voté à la mi-mai, n'aurait-il pas dû inciter une force sous mandat de l'ONU à agir contre ce type d'«action commerciale» ?

## **«Critiquer Turquoise, c'est porter atteinte à l'honneur de l'armée»**

Depuis vingt-cinq ans, quelques responsables politiques et certains officiers agitent régulièrement cet argument. Mais, en réalité, la situation au Rwanda n'a jamais fait l'unanimité chez les militaires ou les politiques. Dès 1990, le général Jean Varret, alors chef de la coopération militaire à Kigali, prend conscience des risques d'un engagement trop unilatéral aux côtés des forces rwandaises, après qu'un haut gradé de la gendarmerie lui a réclamé des armes pour «liquider tous les Tutsis». Varret sera écarté. C'était bien avant Turquoise, au moment pourtant où la logique génocidaire commence à s'esquisser.

Fin juin 1994, l'intervention française est lancée par un régime de cohabitation, présidé par François Mitterrand avec à Matignon Edouard Balladur, qui aurait insisté pour en limiter la durée. Sur le terrain, l'adjudant-chef Thierry Prunghaud s'effondre en larmes, en réalisant que les tueurs sont les hommes qu'il avait

formés deux ans auparavant au sein de la Garde présidentielle. «Certains soldats qui avaient, au départ, été ravis de l'accueil chaleureux de la part des miliciens, rejetaient désormais leurs marques d'amitié», relate le rapport de la FIDH et de HRW, évoquant le cas de l'un d'eux qui aurait déclaré : «J'en ai marre d'être acclamé par des assassins.»

### **«Il n'y a pas de méchants et de gentils»**

Lors d'un colloque inédit, organisé le 15 juin par le ministère des Armées pour commémorer les vingt-cinq ans de Turquoise, l'actuel chef d'état-major des armées, le général François Lecointre, a fustigé «les faiseurs d'opinion» qui «ont besoin de vérités simples». Et celui qui fut capitaine d'infanterie pendant Turquoise, d'asséner : «Mais il n'y a pas de gentils, pas de méchants.» Ni gentils ni méchants, lors d'un génocide ? Dans la zone où cet officier opérait en 1994, il y a pourtant bien eu les «gentils» : les victimes tutsies, exterminées uniquement pour avoir eu le tort d'exister, et les «justes» hutus qui les ont défendues en risquant leurs vies. Il y a eu aussi les «méchants» : les miliciens, cette armée que la France a formée. Et les autorités locales, représentantes d'un régime que Paris a (trop) longtemps soutenu. Une commission d'historiens a été nommée en avril par le président Emmanuel Macron pour faire la lumière sur le rôle de la France au Rwanda. Lancée, non sans polémique (elle ne comprend aucun spécialiste du Rwanda, ni même de l'Afrique), elle se penchera peut-être sur la persistance d'un «story telling» qui frise parfois le négationnisme.

---

(1) Aucun témoin ne doit survivre, Ed. Karthala, 2000, 46 euros.

(2) Auteure de Complicités de génocide, Ed. Karthala, 2010, 35 euros.

(3) Retour à Kigali, Jean Christophe Klotz.